

Arrêté de la DACS du 29 juillet 2009 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce

NOR : JUSC0917699A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le code de commerce, notamment son article R. 742-17 ;

Vu l'avis du bureau du conseil national des greffiers des tribunaux de commerce en date du 7 avril 2009 et du 23 juillet 2009 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce prévu par l'article R. 742-17 du code de commerce est composé ainsi qu'il suit :

I. – Titulaires

Président :

Mme Degrandi (Marie-Christine), conseillère à la cour d'appel de Paris ;

Membres :

Mme Bonnet (Agnès), premier substitut à l'administration centrale du ministère de la justice et des libertés ;

M^e Schmitz (Corinne), greffier du tribunal de commerce de Versailles ;

M^e Bravard (Christian), greffier associé du tribunal de commerce de Lyon ;

II. – Suppléants

Président :

M. Fossier (Thierry), président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Membres :

M. Deveille (Vincent), substitut à l'administration centrale du ministère de la justice et des libertés ;

M^e Mey (Jean-Jacques), greffier du tribunal de commerce de Créteil ;

M^e Bobet (Philippe), greffier du tribunal de commerce de Paris.

Article 2

L'arrêté du 4 août 2006 fixant la composition du jury de l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce est abrogé.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 29 juillet 2009.

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
et par délégation :
La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR